



ÉTÉ 2006 | VOL. 9 NO 1

Flashes

FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE

BULLETIN D'INFORMATION D'AGRICARRIÈRES | COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

C'était le 14 juin dernier qu'avait lieu la 10^e assemblée générale annuelle d'AGRICARRIÈRES, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole. C'est avec grande satisfaction que M. Gratien D'Amours présentait le bilan des activités aux membres de la corporation.

M. D'Amours a d'ailleurs profité de cette assemblée pour annoncer aux membres qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat comme président d'AGRICARRIÈRES. On retrouvera donc en ouverture à ce bulletin, le message de la nouvelle présidente d'AGRICARRIÈRES, madame Martine Mercier.

Message de la présidente



C'est avec beaucoup de fierté et d'honneur que je prends la relève à la présidence d'AGRICARRIÈRES. Il y a déjà plus de quatre ans que je participe aux travaux du conseil d'administration, à titre d'administratrice, et c'est toujours avec intérêt que j'observe attentivement l'évolution du marché du travail agricole, étant par ailleurs responsable, comme dirigeante à l'Union des producteurs agricoles, des dossiers se rapportant à la main-d'œuvre et à l'emploi agricoles.

Je souhaite d'abord rendre hommage à Gratien D'Amours, président fondateur d'AGRICARRIÈRES, qui en a dirigé la destinée pendant dix ans. Reconnu pour ses qualités de rassembleur et d'infatigable administrateur, monsieur D'Amours a fait de cette idée ambitieuse de comité sectoriel de main-d'œuvre une réalité avec l'aide de ses collaborateurs et partenaires. Il l'a fait avec brio et beaucoup de détermination. Je suis donc particulièrement heureuse de poursuivre sur cette lancée et de faire progresser notre organisation avec créativité et rigueur, tout en gardant le cap sur nos grands objectifs stratégiques, et ce, avec le souci d'obtenir des résultats à la mesure des défis que nous nous sommes donnés.

Cette année, AGRICARRIÈRES poursuit le développement de normes professionnelles et de stratégies d'apprentissage en milieu de travail appropriées au secteur. À cet effet, nous venons tout juste de signer des ententes avec le Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

D'abord, il nous faut mettre à jour la norme pour le métier d'ouvrier en production laitière qui nécessite des ajustements en raison de la croissance des entreprises qui a un impact important sur l'organisation du travail et la spécialisation des tâches. Ensuite, nous avons obtenu les fonds nécessaires pour développer une ou des normes professionnelles pour le métier d'ouvrier serricole qui couvrira le domaine des légumes de serre et de la floriculture. Quant à la norme professionnelle que nous avons élaborée pour le métier d'ouvrier porcin, nous attendons avec impatience son approbation par la Commission des partenaires du marché du travail, ce qui est préalable à son implantation en région.

Les activités inscrites au plan de travail proposent aussi de bonnes occasions d'élargir nos connaissances et notre compréhension du marché du travail de façon à mieux conseiller les entreprises dans la mise en place de conditions de travail attractives et compétitives par rapport à d'autres secteurs. C'est un travail de fond et de longue haleine, et nous déployons les efforts nécessaires pour mieux saisir les enjeux et les défis qui nous attendent à ce chapitre.

Pour faire suite à notre changement d'identité et dans la continuité des projets antérieurs, nous consacrerons des efforts importants pour parfaire notre stratégie de communication et de diffusion de l'information. À cet effet, nous revoyons entièrement notre site Internet de façon à le rendre plus dynamique, accessible et captivant pour les internautes.

Enfin, un dossier qu'il m'apparaît important de signaler concerne la création d'un Conseil sectoriel canadien des ressources humaines en agriculture. Comme représentante de l'UPA et administratrice d'AGRICARRIÈRES, je me suis impliquée dès le début dans les travaux initiés par la Fédération canadienne de l'agriculture. J'y ai porté une attention soutenue, étant préoccupée par le risque de duplication des activités avec celles d'AGRICARRIÈRES au Québec. Le Conseil sectoriel canadien des ressources humaines en agriculture est maintenant une réalité; je continuerai à en suivre les travaux pour faire en sorte que le Québec agricole puisse y trouver de nouveaux moyens pour soutenir les projets qui nous tiennent à cœur.

Je vous encourage donc à suivre nos travaux et à participer à nos activités. Pour ma part, je me fais un point d'honneur de placer les ressources humaines au centre des préoccupations de l'agriculture et je tiens à remercier mes collaborateurs et administrateurs d'AGRICARRIÈRES qui m'accompagnent dans cette voie.

Je vous invite à consulter notre plan d'action annuel 2006-2007 sur notre site Internet, à l'adresse suivante : www.cose.upa.qc.ca.

Martine Mercier
Présidente

Table des matières

- 1 Message de la présidente
- 2 Du changement au sein d'AGRICARRIÈRES!
Réduction du fardeau fiscal québécois pour les travailleurs agricoles saisonniers étrangers
- 3 Reconstitution et bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail
Un annuaire des métiers... pour la production agricole!
- 4 Nouvelles en bref
Ça fourmille chez Agrijob!
Un nouveau site Internet pour AGRICARRIÈRES

Du changement au sein d'AGRlcarrières!

M. Gratien D'amours a présenté pour la dernière fois le bilan des activités aux membres de la corporation lors de l'assemblée générale du 14 juin dernier. Il a profité de cette rencontre pour annoncer à tous qu'il ne solliciterait pas un autre mandat. Après 11 années comme président, M. D'Amours a exprimé sa satisfaction du devoir accompli. Il se dit maintenant fier de passer le flambeau.

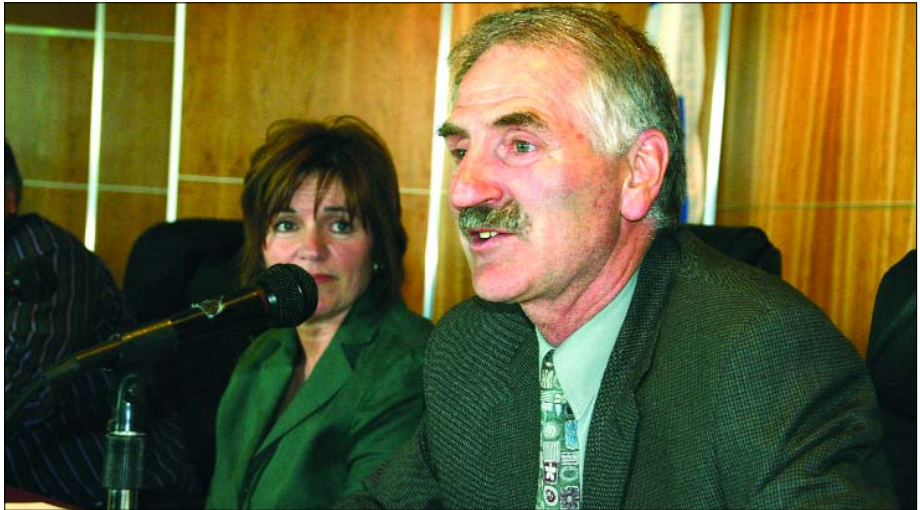
M. Laurent Pellerin, président de l'UPA et ami de longue date de M. D'Amours, s'est dit ravi que l'UPA ait été, durant toutes ces années, le partenaire du Comité sectoriel et de partager avec lui le succès de ses réalisations. « Gratien D'Amours y est pour beaucoup dans cette réussite et je tiens à le remercier personnellement pour son implication dans la mise en place d'un comité sectoriel pour le secteur de la production agricole ».

Du nouveau au conseil d'administration de la corporation

L'assemblée générale a procédé à des ajustements importants à ses règlements généraux en ratifiant la décision du conseil d'administration de faire passer de onze à huit le nombre d'administrateurs de la corporation. Les membres ont nommé les personnes suivantes au conseil d'administration :

Représentants de l'UPA

- Mme Martine Mercier, 1^{re} vice-présidente générale de l'UPA
- M. Denis Roy, trésorier et directeur finances et technologies



Représentants des fédérations régionales de l'UPA

- M. Richard Maheu, président de la Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides
- Mme Jacynthe Gagnon, présidente de la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord
- Mme Nicole Lapointe, présidente de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles.

Représentants des fédérations et groupes spécialisés

- M. André Mousseau, président du Syndicat des producteurs en serre du Québec

- Mme Lise Leclair, présidente de la Fédération des producteurs maraîchers du Québec
- M. Benoît Martin, président de la Fédération de la relève agricole du Québec

Par la suite, le nouveau conseil d'administration a tenu sa première rencontre de l'année et a nommé ses officiers : Mme Martine Mercier, à la présidence d'AGRlcarrières, M. André Mousseau, à la vice-présidence et M. Richard Maheu, comme membre du comité exécutif.

Réduction du fardeau fiscal québécois pour les travailleurs agricoles saisonniers étrangers

Afin de combler leurs besoins de main-d'œuvre saisonnière, plusieurs producteurs agricoles font appel à des travailleurs venant de l'étranger. Pour ces producteurs, le recours à de la main-d'œuvre étrangère joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de leur entreprise.

Or, certaines modifications apportées au régime d'imposition ont eu pour effet de réduire, pour la plupart des travailleurs agricoles étrangers, le seuil d'exemption d'impôt québécois qui leur est applicable, de sorte que certains recevaient un traitement fiscal moins avantageux au Québec qu'en Ontario.

Pour veiller à ce que les producteurs agricoles du Québec maintiennent leur

position concurrentielle en ce qui a trait au recrutement de main-d'œuvre étrangère, le Gouvernement du Québec a annoncé une aide fiscale qui sera mise en place à compter de l'année d'imposition 2006.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2006, les travailleurs agricoles saisonniers du Mexique, du Guatemala et des Antilles, n'auront pas à payer d'impôt si leur revenu annuel est inférieur à 23 887,50 \$. Cette mesure introduite dans le dernier budget permet à ces travailleurs agricoles saisonniers de recevoir un traitement fiscal comparable à ceux des autres provinces telles que l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Source : Budget 2006-2007, Ministère des Finances



Reconduction et bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

Dans le dernier bulletin Flashes, formation et main-d'œuvre, il était rapporté que le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail, qui devait prendre fin le 31 décembre dernier, se prolongeait d'un an.

Le ministère des Finances a procédé à l'évaluation de ce crédit d'impôt en



collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'avec Emploi-Québec. Le gouvernement a décidé de rendre permanent ce crédit d'impôt compte tenu des avantages importants autant pour les stagiaires que pour les entreprises qui les embauchent.

De plus, afin d'inciter davantage les employeurs à offrir des stages de formation aux étudiants, et ce, partout au Québec, le montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail sera bonifié.

Le plafond hebdomadaire de la dépense admissible en fonction duquel se calcule le crédit d'impôt, sera augmenté. Il en sera de même du taux horaire maximal des salaires payés à un stagiaire admissible qui peut être considéré dans le calcul de cette dépense admissible.

Ces modifications s'appliqueront à l'égard d'une dépense admissible engagée après le 31 décembre 2006, relativement à un stage de formation admissible après cette date.

Il est à noter que le programme d'apprentissage en milieu de travail, qui fait l'objet de développement par AGRICARRIÈRES dans les domaines de productions laitière, porcine et serricole, est une formation admissible à ce crédit d'impôt.

Source : Budget 2006-2007, Ministère des Finances



Un annuaire des métiers... pour la production agricole !



Que l'on œuvre comme ouvrier, manoeuvre, superviseur, gérant ou, encore, que l'on exerce ses talents d'entrepreneur en exploitant une entreprise agricole, l'agriculture a quelque chose à offrir à tous ceux qui s'y intéressent.

Voilà le message qu'AGRICARRIÈRES veut transmettre aux conseillers en orientation, en emploi et en formation, ainsi qu'aux jeunes qui désirent faire carrière dans le domaine de l'agriculture. Avec plus de 80 métiers dans les 23 sous-secteurs de productions, plus de mécanisation, de technologie, les métiers de l'agriculture méritent d'être mieux connus.

En plus de permettre aux conseillers en orientation et en emploi d'informer adéquatement les personnes qui s'intéressent aux métiers agricoles, le répertoire sera tout aussi utile aux producteurs agricoles qui ont besoin de rédiger des descriptions de tâches pour leurs employés.

L'annuaire est facile à consulter en regroupant des fiches détaillées où l'on retrouve une description des tâches, les conditions de travail, la formation et les expériences demandées, ainsi que les tendances pour chacun des métiers répertoriés. On retrouve également une liste des programmes de formation initiale offerts en agriculture ainsi que les différents établissements qui offrent de la formation aux niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Cet annuaire est disponible et téléchargeable gratuitement sur le site Internet d'AGRICARRIÈRES à l'adresse suivante : www.cose.upa.qc.ca.

Nouvelles en bref

Madame Martine Mercier à la Commission des partenaires du marché du travail

C'est en mai dernier que le Conseil des ministres nommait madame Martine Mercier, 1^{re} vice-présidente générale de l'UPA, à titre de membre de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Elle succède à monsieur Laurent Pellerin qui siégeait comme membre depuis la mise en place de la CPMT, et bien avant, à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM).

Report au printemps 2007 de la formation en apiculture de 240 heures!

Le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM) doit reporter la formation de 240 heures en apiculture au printemps 2007 dû à un nombre insuffisant d'inscriptions. La période de recrutement sera donc prolongée afin de constituer un groupe d'au moins 12 personnes. Rappelons que ce cours vise une clientèle initiée à l'apiculture, travaillant dans de petites, moyennes ou grandes entreprises apicoles.

Cette formation de 240 heures sera offerte au coût de 250 \$ par personne grâce à la participation financière d'Emploi-Québec.

Pour information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec madame Monique Paquette, répondante en formation agricole, au (450) 434-8150, poste 5764, ou consulter le site Internet du CFAM au www.cssmi.qc.ca/etablisements/cfa_de_mirabel/.



Ça fourmille chez Agrijob!

Déjà plus de 2 500 inscriptions de travailleurs montréalais chez Agrijob pour la saison 2006. Et cette année, Agrijob a le vent dans les voiles. En effet, en plus de s'affairer aux inscriptions de travailleurs et aux rencontres d'information auprès des organismes communautaires de la région métropolitaine, Agrijob a pris l'initiative de réaliser un tout premier bulletin d'information destiné spécialement à sa clientèle, les travailleurs et travailleuses agricoles de Montréal. Dans ce premier numéro, on y présente des entrevues de travailleurs et de travailleuses qui témoignent de leurs expériences de travail, de leur vie et de leurs aspirations. Ce bulletin sera publié deux fois l'an.

Par ailleurs, depuis le début de la saison, Agrijob informe l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires par le biais d'une capsule d'information envoyée tous les mois. Celle-ci présente de l'information sur l'agriculture au Québec, les types de productions agricoles en cours, les tâches des travailleurs, les formations agricoles disponibles, etc.

C'est dans l'optique d'informer et de souligner l'apport de ceux et celles qui, chaque jour, contribuent au développement de l'agriculture d'aujourd'hui que l'équipe d'Agrijob a mis sur pied ces nouveaux projets.

Un nouveau site Internet pour AGRICARRIÈRES

C'est à l'automne prochain qu'AGRICARRIÈRES mettra en ligne un tout nouveau site Internet des plus dynamiques. Avec un nouveau graphisme, une nouvelle navigation et un contenu fort intéressant, ce site Internet saura attirer l'attention des internautes. On y retrouvera de l'information autant pour les intervenants du secteur de la main-d'œuvre, pour les producteurs-employeurs que pour les travailleurs agricoles.

Surveillez le www.agricarrieres.qc.ca.



Le bulletin *Flashes formation et main-d'œuvre* est publié par AGRICARRIÈRES, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec.

Emploi Québec

Rédaction :
Judith Lavallée, agente d'information et de recherche
Design graphique et infographie :
Rachel Vincent | Carbone

La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans *Flashes formation et main-d'œuvre* est encouragée à condition que la source en soit mentionnée.

Vous êtes priés d'adresser toute correspondance à :
AGRICARRIÈRES
555, boulevard Roland-Therrien, Bureau 535, Longueuil (Québec) J4H 4E7.

Téléphone : (450) 679-0530 | Télécopieur : (450) 679-0471
Courriel : cose@upa.qc.ca | Site Internet : www.cose.upa.qc.ca

Le bulletin *Flashes formation et main-d'œuvre* est disponible en version électronique sur le site Internet d'AGRICARRIÈRES au www.cose.upa.qc.ca

Prochaine date de tombée pour l'envoi des textes : le 23 octobre 2006

Prière d'envoyer vos textes par courriel à l'attention de jlavallee@upa.qc.ca.